



## Résiliation de contrat à durée indéterminée.

-----  
Par Visiteur

Bonjour,  
je viens juste de signer pour un cdi, mais en relisant les clauses ce contrat ne me convient pas.  
La date d'embauche est fixée en novembre.  
Est-ce que je peux le résilier avant son début? quelles sont les démarches?

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

Bonjour,  
je viens juste de signer pour un cdi, mais en relisant les clauses ce contrat ne me convient pas.  
La date d'embauche est fixée en novembre.  
Est-ce que je peux le résilier avant son début? quelles sont les démarches?

Dans la mesure où un CDI est résiliable de façon unilatérale pendant la période d'essai, alors ce dernier est à fortiori résiliable avant son commencement d'exécution.

A ce titre, je vous invite à envoyer une lettre recommandée AR à votre futur-ex employeur en lui signifiant votre volonté de résilier le contrat, et de ne pas y donner suite.

Très cordialement.